HAL
open science

L'économie de l'information à l'heure des " fake news " : quels scénarios d'évolution ?

Marc Bassoni, Jean-Baptiste Lesourd

To cite this version:

Marc Bassoni, Jean-Baptiste Lesourd. L'économie de l'information à l'heure des " fake news " : quels scénarios d'évolution ?. Maud Pélissier, Alexandre Joux. L'information d'actualité au prisme des fake news., L'Harmattan, 2018, Communication et Civilisation, 978-2-343-15681-1. hal-01887778

HAL Id: hal-01887778

https://hal.science/hal-01887778v1

Submitted on 4 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'économie de l'information à l'heure des « *fake news* » : quels scénarios d'évolution ?

Marc BASSONI & Jean-Baptiste LESOURD

Depuis quelques mois, les questions relatives à la production et à la circulation des « *fake news* » se sont clairement imposées parmi les thématiques les plus prégnantes relatives à l'évolution des écosystèmes informationnels contemporains. Par « *fake news* » il faut entendre non seulement des fausses nouvelles ou des contenus extravagants, mais également – et surtout – des messages qui s'affranchissent ouvertement de toute exigence de vérification et qui jettent un défi aux connaissances acquises ou « stabilisées » au nom d'un droit au doute radical (affiché paradoxalement comme une vertu « scientifique »). Comme le souligne justement Louise Merzeau, ces « *fake news* » constituent « un masque grimaçant et vrai de notre époque » (Merzeau, 2017) ; grimaçant, car il incarne une forme de perversion de la dimension fiduciaire qu'exige tout système d'information performant ; vrai, car il traduit bien le changement d'échelle auquel nous sommes désormais confrontés. Si la propagation de fausses nouvelles et les entorses à la vérité ont toujours existé (elles étaient apparemment un problème en France dès 1881[1]), force est toutefois de reconnaitre que la dissémination des « *fake news* » s'avère aujourd'hui bien plus efficace grâce à la viralité et à l'automatisation des modes de communication en vigueur.

A n'en pas douter, les « *fake news* » sont un marqueur de l'évolution des écosystèmes informationnels actuels ou, plutôt, un symptôme de leur mutation. D'une certaine façon, ces « *fake news* » traduisent la forme avancée de la dérégulation contemporaine du « marché

---

[1] En France, l'article 27 de la loi du 29 juillet 1881, l'une des grandes lois fondatrices en France de la liberté de la presse sous la IIIème République, toujours en vigueur, prévoit que "la publication, la diffusion ou la reproduction de nouvelles fausses, de pièces fabriquées falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers" sont punissables si "elles ont troublé la paix publique" et ont été faites de "mauvaise foi". La jurisprudence considère le rôle des journalistes professionnels en tant qu'intermédiaires comme fondamental, car que le délit est constitué si la fausse nouvelle est imputable à un journaliste professionnel ayant eu l'intention affirmée de diffuser cette fausse nouvelle. Notons que le décret-loi du 30 octobre 1935 étend l'article 27 aux « fausses nouvelles de nature à ébranler la discipline ou le moral des armées ».

cognitif » (Bronner, 2013), dérégulation dont la clef de voûte est le phénomène bien connu de la « désintermédiation informationnelle ». Celle-ci favorise un essaimage des producteurs d'information (dont producteurs amateurs) soumis à une pression concurrentielle croissante. Economiquement, il contribue à diversifier le « menu » proposé au public (les consommateurs) et à accroître ainsi son bien-être (effet de variété). Alternativement, cette « désintermédiation » augmente le degré d'hétérogénéité de l'information qui circule au sein de l'espace public ; les « *fake news* » n'étant alors qu'un symptôme de cette évolution qualitative des écosystèmes actuels.

Ces derniers subissent une transformation qui n'est pas sans rappeler celle que les intermédiaires bancaires ont subie, il y a une quarantaine d'années environ, dans le champ de l'économie financière. Le but de cet article est précisément de mettre ces deux évolutions en parallèles, d'en indiquer les points communs, d'en comprendre les différences pour tenter, *in fine*, de cerner les scénarios alternatifs de reconfiguration des écosystèmes informationnels. Les intermédiaires de l'information connaitront-ils finalement le même sort que, jadis, les intermédiaires de la finance ? Les voies de la mutation informationnelle sont-elles, à la lumière des enseignements de l'histoire économique récente, déjà tracées ? On le sait bien, comparaison n'est pas raison. Il s'agira ici de puiser dans cette histoire raisonnée des éléments de réflexion et des outils d'analyse en vue de baliser certains scénarios d'évolution crédibles. La prospective doit toujours envisager la pluralité des schémas imaginables du futur. Le recours à l'histoire financière récente permet justement d'étayer cette exigence de diversité.

Après avoir souligné l'importance des intermédiaires au cœur du système d'information « traditionnel », nous rappellerons les caractéristiques saillantes de la désintermédiation financière des années 1970-1980 ; enfin, à l'aune du décryptage de ce cas d'école, nous indiquerons trois scénarios alternatifs d'évolution des écosystèmes informationnels.

L'intermédiation et la logique fiduciaire des médias traditionnels

Comme le montre avec insistance Dominique Wolton (1989), trois logiques différentes, complémentaires et parfois contradictoires, structurent les échanges symboliques au sein de l'espace public moderne. Ces trois logiques sont celle de l'action politique, celle de la révélation des aspirations de l'opinion publique (*via* les sondages) et celle de l'information (*via* les médias). Leur interaction, ainsi d'ailleurs que la régulation des tensions qui s'exercent entre elles, forment le cœur d'une vie démocratique mature. Au sein d'un tel système, la logique de l'information met en relief un acteur particulier, à savoir l'intermédiaire professionnel (le journaliste). Cet intermédiaire est en quelque sorte le pilier de l'écosystème informationnel traditionnel au sens où il exerce le monopole du « *gate-keeping* ». A l'interface de ses sources (son « terrain ») et de son public-destinataire, c'est lui qui trie et filtre les messages autorisés à circuler dans le champ de l'information. Au nom du respect de règles déontologiques qui enchâssent sa mission de médiateur, il se porte garant de la qualité de ses sources, s'en tient à une narration précise des événements qu'il couvre et se garde de tout affichage intempestif de ses propres préférences idéologiques. Cette représentation de l'intermédiaire traditionnel s'apparente à un marqueur « identitaire » (Pélissier, 2017) du journaliste professionnel moderne. Ce professionnalisme revendiqué est d'ailleurs perçu comme un gage de crédibilité et un ferment de cristallisation de la confiance du public autour du « marché cognitif ».

L'écosystème informationnel traditionnel s'inscrit donc bien dans un cadre intrinsèquement fiduciaire. Au sein d'un tel univers « intermédié », la confiance est ce bien commun qui permet non seulement aux « *gate-keepers* » de l'information (les médias) d'accomplir efficacement leur mission, mais aussi aux autres parties prenantes de l'écosystème de profiter au mieux de l'information ainsi produite et d'en tirer tous les bénéfices (effet démocratique de « *spill-over* », ou effet de « débordement »). L'analogie évoquée précédemment avec le système financier n'est donc pas innocente. En matière de finance, comme en matière d'information, les acteurs concernés sont tributaires de logiques fiduciaires et spéculatives fortes. Que la confiance soit durablement installée au cœur de leurs interrelations, et l'écosystème qu'ils forment s'avère efficace et pérenne ; à l'inverse, que cette confiance s'érode, et l'écosystème dysfonctionne, suscitant dans son sillage nombre d'effets externes

négatifs (crise financière dans un cas, crise de la régulation démocratique dans l'autre cas[2]). « La confiance – précise Dominique Wolton – est un des concepts clés des sociétés ouvertes. Quand tout est ouvert, visible, discuté, critiqué, la confiance devient l'une des conditions centrales du fonctionnement de la société » (Wolton, 1995, p. 179). Une analyse déjà ancienne en termes d'effets externes des fausses nouvelles a du reste été proposée par C. Edwin Baker (Baker, 2002). Selon cet auteur, le marché n'étant pas capable de prendre en compte les effets externes négatifs créés par les fausses nouvelles, les entreprises médiatiques les produiraient en excès, exactement comme le marché de certains produits industriels produit en excès des polluants. Inversement, les externalités positives produites par certains contenus médiatiques (journalisme d'investigation, articles de réflexion...) seraient sous-produites car ces contenus ne sont pas assez valorisés par le marché.

Tel qu'il est rapidement brossé ci-dessus, ce modèle du « *gate-keeping* » professionnel est un archétype ou un schéma idéal vers lequel tend, ou prétend tendre, l'exercice du journalisme d'information. Pour autant, dans la réalité, les écarts constatés par rapport à la norme prescrite ne sont pas rares[3] ; la pratique concrète de l'intermédiation journalistique n'est donc pas exempte de ratés, qu'il s'agisse des scories du journalisme d'opinion d'antan (quand les commentaires libres prennent systématiquement le pas sur la présentation des faits) ou bien encore des dérives contemporaines vers le « journalisme de communication » (Pélissier, 2017). Mais ces écarts demeurent véniels aussi longtemps que l'écosystème informationnel conserve sa pluralité et sa dimension concurrentielle. Une forme d'auto-régulation contraint ainsi les acteurs « défaillants » à corriger leurs erreurs et à être vigilants quant à leurs éventuels manquements aux règles qui encadrent leur pratique (enjeu de réputation).

Avec la révolution des réseaux sociaux et des médias ouverts et participatifs, c'est justement ce partage des tâches – ou cette

---

[2] Les enjeux démocratiques d'un journalisme de qualité sont clairement explicités par Katharine Viner dans son enquête « How technology disrupted the truth » (*The Guardian*, July 2016, 12-th ; www.theguardian.com [consulté le 23 octobre 2017]).

[3] Des « bulles » médiatiques peuvent d'ailleurs se former, à l'instar des « bulles spéculatives » qui rythment l'actualité de la finance …

spécialisation informationnelle – qui fait long feu. On le voit bien désormais, l'interaction des trois logiques qui structurent l'espace public s'opère de façon inédite sans être encore pleinement stabilisée. Bien au-delà de la logique de l'information, la logique de l'action politique et celle de l'expression de l'opinion publique doivent désormais composer avec cette dilution du clivage entre « émetteurs » de messages et « récepteurs » (schéma vertical traditionnel) et se reconfigurer en tenant grand compte de l'horizontalité des réseaux affinitaires. Les canaux usuels de communication sont court-circuités ; une déferlante de « *fake news* » s'abat sur l'espace public et catalyse un débat éminemment politique. S'agit-il de la promesse d'un puissant décloisonnement idéologique, ou bien des prémisses du « délitement du monde commun »[4] ? C'est d'ailleurs cette dimension politique (ou systémique) qui autorise la comparaison avec l'épisode fameux de la désintermédiation bancaire qui a secoué les grands pays de l'O.C.D.E. concomitamment au second choc pétrolier (fin des années 1970).

La désintermédiation financière des années 1970-1980 : ses caractéristiques saillantes

Au tournant des années 1970 et des années 1980, un puissant mouvement de désintermédiation affecte les pays les plus avancés (O.C.D.E.) et concerne une activité économique *a priori* fort éloignée du « marché cognitif », celle de l'intermédiation bancaire. A cette époque, les banques dites commerciales jouent encore un rôle-clef dans le financement des économies. Elles ont tout d'abord la primauté dans le domaine de l'octroi de crédits aux entreprises et aux ménages ; elles drainent ensuite les flux d'épargne de ces derniers vers les marchés de capitaux. Sur ce double cœur de métier, elles évaluent les risques afférents aux investissements et aux placements (gestion stratégique d'information) et conseillent, à ce titre, leurs clients. Economiquement, leur intermédiation tente de pallier l'incomplétude de l'information dont disposent les agents non-bancaires (entreprises et ménages). A ce titre, les banques fonctionnent comme des

[4] C'est l'expression qu'utilise la philosophe Myriam Revault d'Allonnes dans l'interview qu'elle accorde à ce sujet au quotidien *Libération.* « Car l'effondrement de la valeur de vérité – dit-elle – c'est aussi le délitement du monde commun (de la confiance, du crédit accordé à la parole de l'autre). Si la distinction entre le vrai et le faux s'efface, comment pouvons-nous nous orienter ? » (édition du 11 mai 2017, p. 24).

réducteurs d'incertitudes. On parle alors du règne de la « finance indirecte » (ou finance d'intermédiation).

C'est à cette époque qu'un véritable tsunami – la « globalisation financière » – déferle sur le monde bancaire. Cette globalisation se définit communément par la « règle des 3D » : D- pour décloisonnement, D- pour déréglementation et D- pour désintermédiation. Par « décloisonnement », il faut entendre « décloisonnement des marchés de capitaux », c'est-à-dire une capillarité accrue entre non seulement les marchés de capitaux à court terme (marchés monétaires) et les marchés de capitaux à long terme (marchés des valeurs mobilières), mais également entre ces différents marchés tels qu'ils existent au niveau national et les marchés équivalents qui fonctionnent à l'étranger. Cette capillarité confère donc aux avoirs financiers une grande mobilité. Par « déréglementation », il faut entendre le processus juridique qui banalise le fonctionnement des marchés de capitaux et ouvre ces derniers à la concurrence exercée désormais par de nouveaux « entrants ». La concurrence accrue qui en découle ouvre la voie aux innovations financières ; sur un marché désormais ouvert, les offreurs cherchent à se différencier les uns des autres par la promotion de produits financiers spécifiques ; l'ingénierie financière connaît alors une période très faste. Enfin, par « désintermédiation », il faut envisager deux mécanismes distincts. A un premier niveau, il peut s'agir d'un simple mécanisme de substitution ; face à la baisse du coût d'accès au capital, les entreprises s'en remettent plus facilement aux marchés pour lever les fonds dont elles ont besoin. Dans ce contexte dit désormais de « finance directe », les banquiers sont court-circuités. A un second niveau, il s'agit d'un mécanisme d'adaptation ; pour endiguer cette éviction qui les frappe, les banques se « réinventent » et reconfigurent leur activité en interaction avec les marchés de capitaux. La « titrisation » qui « permet peu à peu aux opérations de marché de remplacer, dans le portefeuille d'activités des banques, l'activité traditionnelle d'octroi de crédit » (Bassoni, Beitone, 1998, p. 26) est emblématique de cette stratégie. La « finance directe » ne sonne donc pas le glas pour les intermédiaires bancaires ; elle prélude plutôt à leur nécessaire mutation. Cette « globalisation financière », telle qu'elle s'accomplit alors au sein des grands pays avancés, est intrinsèquement liée à deux facteurs facilitateurs. Le premier de ces facteurs est un facteur technique (diffusion des nouvelles technologies de

communication). Le second facteur est un facteur idéologique ; à l'époque, les doctrines pro-marché viennent de remporter la bataille des idées dans les grands pays anglo-saxons; la notion d'efficience des marchés deviendra d'ailleurs bien vite un mantra de la finance planétaire.

Perçue du point de vue des intermédiaires bancaires traditionnels, la « globalisation financière » a beaucoup de points communs avec le choc qu'essuient de nos jours les professionnels de l'information. Comme les banquiers hier, ces derniers subissent en effet la « règle des 3D ». Les médias, comme les marchés de capitaux, sont totalement décloisonnés. La convergence médiatique (interpénétration des univers de l'informatique, des télécommunications et des médias) s'est substituée à une architecture « en silo » (des médias autonomes et simplement juxtaposés). Comme les banquiers hier, les professionnels de l'information sont confrontés à un processus de déréglementation, ou plutôt à l'obsolescence accélérée des réglementations traditionnelles. Comme hier, le corollaire d'un tel phénomène est l'accélération du rythme des innovations. Enfin les médias conventionnels subissent la loi sévère de la « désintermédiation ». Outre la concurrence exercée par des nouveaux venus sur le marché de l'information (les GAFA), les médias font face également la concurrence de leurs destinataires (le public). Le public, en effet, ne se contente plus de consommer l'information ; il souhaite désormais la co-produire, voire même la produire d'une façon totalement autonome. L'ère du « tous journalistes ! » semble ainsi relayer celle des « *gate-keepers* » spécialisés. On le voit, les évolutions disjointes dans le temps de ces deux « microcosmes » – celui de la finance et celui de l'information – ont beaucoup de points communs. Pour autant, l'évolution actuelle du l'écosystème informationnel peut-elle demain ressembler à ce que fut l'évolution de l'intermédiation financière ? Rien n'est moins sûr.

La dynamique financière : entre reconfiguration de l'intermédiation et dualisation de l'écosystème

A long terme, l'évolution de l'écosystème de la finance est très instructive en vue d'une prospective des écosystèmes informationnels. Cette évolution de la finance est marquée par trois lignes de force :

tout d'abord, la « globalisation » financière ne se traduit pas, à terme, par une disparition des intermédiaires bancaires. En fait ces derniers sont totalement recyclés dans le jeu de la finance directe désormais dominante. Ensuite, pour tenter de pallier sa plus grande instabilité, le nouvel écosystème financier se soumet à des réglementations de plus en plus étoffées. Ces dispositifs visent non seulement à prévenir des chocs (règles prudentielles), mais également à « traiter » les crises, quand celles-ci surviennent, et à endiguer leurs effets systémiques. Enfin – et c'est le revers du processus de réglementation croissante – la finance planétaire se « dualise » au sens où nombre d'opérateurs, rétifs à respecter des règles de plus en plus strictes, développent des activités de « *shadow banking* » – une intermédiation bancaire mal, ou non, encadrée –, activités qui prospèrent aux marges du système conventionnel. Reprenons ces trois points successivement.

La « globalisation » catalyse donc d'abord la mutation des intermédiaires bancaires traditionnels. La « titrisation » résume bien ce processus de reconfiguration. C'est incontestablement la crise des « *subprimes* » (2007-2008) qui permet de populariser cette ingénierie financière. Pour mutualiser les risques, les banques américaines transforment alors des prêts immobiliers en titres de créances cessibles sur les marchés de capitaux. Ces titres s'échangent donc entre banques contre des liquidités. Comme l'indique Jean Tirole, le taux de titrisation des prêts « *subprimes* » passe de 46 % en 2001 à 81 % en 2006 (Tirole, 2016, 398). La valeur de ces titres est gagée sur la capacité effective de remboursement des ménages débiteurs. Or, à la faveur d'une remontée des taux d'intérêt (début 2007), ces derniers font défaut en cascade. Une spirale inquiétante s'enclenche (dévalorisation des titres émis, dégradation des bilans bancaires, crise de confiance) ; le coût du refinancement bancaire flambe. Dès lors, les défaillances bancaires se multiplient. La « titrisation » soumet ainsi les « nouveaux » intermédiaires bancaires aux pulsations des marchés. Spécialisés hier dans la gestion des risques de crédit, les « nouveaux » intermédiaires bancaires doivent désormais apprendre à gérer les

risques de marché. C'est cette acculturation qui est au cœur de leur mutation professionnelle[5].

C'est justement pour tenter d'endiguer ce type d'instabilité que les autorités nationales (Etats et banques centrales) et les organes de coopération internationale (la Banque des Règlements Internationaux qui abrite le Comité sur la supervision bancaire [Comité dit « de Bâle »[6]] ; le *Financial Stability Board* [G20]) multiplient les dispositifs de protection. Par exemple, l'obligation faite aux banques de renforcer dans leur bilan le poids de leurs fonds propres participe de cette volonté de rendre les établissements bancaires plus résilients face aux bourrasques des marchés[7]. Cette logique « tutélaire » est vivement débattue parmi les économistes. D'aucuns prétendent qu'elle est contre-productive. En espérant « protéger » les acteurs, elle favoriserait paradoxalement des prises de risque excessives. On retrouve ici l'argument bien connu de « l'aléa moral ». Pour les tenants d'une telle vision, le seul garde-fou efficace serait la menace de la faillite bancaire. A rebours de cette analyse, d'autres auteurs prétendent que le marché bancaire, fiduciaire s'il en est, ne saurait être assimilé à un marché ordinaire. La crainte, même infondée, d'une défaillance d'établissement pour ouvrir la voie, *via* le phénomène bien connu des anticipations auto-réalisatrices, à une faillite en bonne et due forme. Ce type d'argument justifierait donc l'encadrement institutionnel du marché bancaire (effet de confiance).

Pour autant, l'analyse économique de la réglementation doit attirer notre attention sur le point suivant : la production de règles, opposables à des agents rationnels, s'inscrit toujours dans un processus dialectique. Toute règle contraint en même temps qu'elle suscite des velléités de contournement. Dans la tradition ouverte par

---

[5] Comme l'indiquent Alain Beitone et Christophe Rodrigues, « le terme de « désintermédiation » conduit à une vision trompeuse (…) » (cf. Beitone A., Rodrigues Ch., *Economie monétaire. Théories et politiques,* A. Colin éd., Coll. « Cursus », Paris, 2017 [p. 212]).

[6] Notons que Bâle est la ville qui accueille le siège de la Banque des Règlements Internationaux.

[7] Comme le précise André Cartapanis, cette mesure s'inscrit dans le nouveau dispositif prudentiel « communément dénommé Bâle III » (cf. Cartapanis A., « Nouveau *Central Banking* et cycle international du crédit », *Revue d'Economie Financière,* Vol. 1, n° 113, 2014 [p. 144]).

les travaux de l'Ecole autrichienne (L. von Mises), la réglementation est décrite comme un processus sans fin qui vise à corriger, à l'instant (t), les effets non désirés des décisions arrêtées à l'instant (t-1). La réglementation financière n'échappe donc pas à cette « loi ». Aux marges du système bancaire traditionnel se multiplient donc des fonds d'investissement et des sociétés de capital-investissement qui pratiquent une intermédiation dite « de l'ombre » (« *shadow banking* ») très faiblement encadrée car dissociée de toute visée sur les dépôts qui émanent des particuliers. Dans un tel contexte, le système d'intermédiation fait l'objet d'une dualisation qui, pour le meilleur, donne aux acteurs « réglementés » des marges de souplesse dans leur activité et qui, pour le pire, réintroduit dans l'ensemble du système des ferments d'instabilité[8]. Trois expressions-clés résument donc ce « cas d'école » que constitue la désintermédiation financière des années 1970-1980 : reconfiguration des intermédiaires traditionnels, recherche de gages externes de confiance et dualisation systémique. Ces expressions permettent de baliser quelques scénarios probables d'évolution des écosystèmes informationnels contemporains.

Le scénario de la restauration de la puissance des intermédiaires informationnels

L'un des effets patents de la désintermédiation informationnelle contemporaine est d'augmenter le degré d'hétérogénéité qualitative des messages qui circulent au sein de l'espace public. La montée en charge des « *fake news* » est d'ailleurs un indicateur de cette hétérogénéité croissante. Au sein d'un tel maelström communicationnel, les parties prenantes de l'espace public sont donc victimes d'asymétries d'information qui peuvent s'avérer attentatoires à la stabilité de l'équilibre du marché cognitif. Cette thématique des asymétries est un grand classique de l'économie de l'information.

C'est l'économiste américain George Akerlof, co-lauréat du Prix Nobel en 2001, qui ouvre cette voie de recherche prometteuse dès 1970 en publiant un article consacré au marché des voitures d'occasion, article qui, depuis lors, est devenu fameux (Akerlof,

---

[8] Cf. Artus P., « Splendeurs et misères de la réglementation financière », *Le Monde*, 3 novembre 2017.

1970). La puissance de cette publication tient au fait que le mécanisme mis au jour sur le marché des « tacots » (« *lemons* », en argot) s'avère également actif sur des marchés bien plus importants, comme ceux, par exemple, de la santé, de la banque ou de l'assurance (Tirole, 2016, pp. 419-sq.). Sur le marché des voitures d'occasion, George Akerlof souligne que les offreurs et les demandeurs disposent de dotations informationnelles différenciées quant à la qualité des produits proposés à la vente. En l'espèce, les demandeurs (les clients) pâtissent d'une asymétrie d'information (ils ne connaissent pas aussi bien que les vendeurs la qualité intrinsèque des véhicules qu'ils pourraient envisager d'acquérir). Un tel déséquilibre dans les dotations va s'avérer redoutable. Il nourrit tout d'abord une vraie défiance de la part des acheteurs (transactions empêchées) ; il favorise ensuite un processus de « sélection adverse ». L'atonie du marché dissuade les offreurs de véhicules de bonne qualité de céder leurs biens à des niveaux de prix déprimés. Ces vendeurs se retirent donc du marché dans l'attente de jours meilleurs. Le résultat est clair : seuls les véhicules de piètre qualité demeurent sur le marché ; les « tacots », les « vieux clous », chassent donc du marché les biens de bonne qualité conformément à une « loi de Gresham généralisée »[9].

Pour contourner une telle défaillance du marché, plusieurs solutions s'offrent aux agents concernés. Soit ils s'en remettent à des garde-fous institutionnels hors-marché susceptibles de renouer les liens distendus d'une confiance largement entamée (cf. les systèmes de garantie qui engagent les vendeurs) ; soit ils ont recours à des « mécanismes de production endogène de confiance, impulsés à l'initiative de professionnels soucieux d'offrir des gages de sérieux et de bonne réputation à leurs clients » (Bassoni, Liautard, 2008, 163). L'article pionnier d'Akerlof renvoie donc à la théorie des produits dotés d'attributs de qualité non directement vérifiables par les consommateurs. Parmi ces produits, on distingue ceux qui sont pourvus d'attributs d'expérience (« *experience quality attributes* ») de

---

[9] cf. Akerlof G., *op. cit.* (p. 500). Attribuée à Thomas Gresham (1519-1579), cette « loi » selon laquelle « la mauvaise monnaie chasse la bonne », décrit ce qui se passe souvent en régime de cours légal lorsque les agents économiques sont contraints d'accepter en paiement des instruments monétaires qui se déprécient (perte de confiance). Les agents s'adaptent à la contrainte en soldant leurs dettes dans la « mauvaise » monnaie (qui reste en circulation) et en thésaurisant une « bonne » monnaie (qui, en tant que réserve de valeur, sort ainsi du circuit monétaire).

ceux qui sont pourvus d'attributs fiduciaires (« *credence quality attributes* »). La qualité des premiers ne se révèle qu'à l'expérience ; la qualité des seconds est inférée par une certification délivrée par une tierce partie (Nelson, 1970 & 1974). Le modèle des « *credence quality attributes* » s'applique, par exemple, à des produits tels que les boissons traditionnelles dont l'origine géographique et la technique traditionnelle d'élaboration ne sont pas directement vérifiables. Les vins de qualité dans un certain nombre de pays, ou le whisky écossais, sont ainsi certifiés par un système d'appellation d'origine contrôlée. C'est aussi le cas des entreprises cotées, puisqu'un investisseur extérieur n'est le plus souvent pas en mesure de vérifier par lui-même l'information comptable et financière donnée par ces dernières. Comme dans le cas des autres produits avec des attributs de qualité non vérifiables, l'information en question est rendue crédible par la certification qui émane d'une tierce partie indépendante (commissaire aux comptes ou auditeur). Dans les deux cas, qu'il s'agisse d'attributs d'expérience ou d'attributs fiduciaires, la solution aux problèmes d'information qui se posent ne passe pas nécessairement par le système de garantie ou la certification par un tiers ; la réputation de l'entreprise concernée peut en effet suffire.

Le parallèle avec le champ de l'information est évident ; en son sein, les intermédiaires « *ne sont pas des obstacles, mais des conditions de fonctionnement normatives contre l'illusion d'une société transparente et instantanée* » (Wolton, 1995, 181). Certains vont même jusqu'à envisager que la désintermédiation provoque *in fine* – ô paradoxe ! – une véritable restauration de la puissance des intermédiaires informationnels. La dérégulation du marché cognitif accoucherait finalement de son antithèse ; les intermédiaires, par réaction identitaire, reprendraient donc la main et retrouveraient, au terme d'une sévère perte d'influence, leur voix au chapitre. Quels seraient les signes avant-coureurs d'un tel scénario ? Le premier de ces signes a trait à la montée en puissance du « *fact checking* » à l'initiative des médias traditionnels (à ce sujet, nous renvoyons à la contribution d'Alexandre Joux au présent recueil). Ces dispositifs de vérification de l'information sont censés restaurer le journalisme comme « *première boussole d'un univers saturé d'information* » (Wolton, 2003, 232). Le second signe avant-coureur de ce scénario dit « de restauration » est l'implication du réseau social *Facebook*, aux côtés des médias traditionnels, dans la lutte contre les « *fake news* ».

Cette mobilisation, à visée largement stratégique, passe par la chasse aux faux comptes, la facilitation des signalements des messages suspects, l'expérimentation d'un système qui permet de mettre en avant sur le « mur » de ses membres des informations issues de sources journalistiques (« *Related Articles* ») et, *last but not least*, l'affichage d'une collaboration avec des cellules de « *fact checking* » reconnues.

Cette réaction « identitaire » des intermédiaires traditionnels, quand bien même elle serait épaulée par un poids lourd issu des GAFA, peut-elle suffire à contrer cette « loi de Gresham » qui assaille les écosystèmes informationnels contemporains (la « mauvaise » information chasse la « bonne ») ? Ceci est peu probable eu égard aux limites de l'usage du modèle d'Akerlof dans le champ de l'information. Dans le modèle d'origine, les offreurs et les demandeurs de véhicules d'occasion ont un intérêt conjoint à accepter tout dispositif susceptible de réduire l'effet négatif de l'asymétrie d'information dont nous avons parlé. Sur le marché cognitif, les choses sont différentes. Au nom de croyances et de régimes de légitimité différents, la « labélisation » d'une certaine information ne peut que conforter la production de contenus alternatifs au nom justement d'une diversité promise au public et érigée en avantage objectif de la dérégulation du marché cognitif. Faute de pouvoir restaurer un quelconque « surplomb », n'est-il pas plutôt pertinent de s'en remettre aux forces de l'horizontalité et à la « sagesse » des foules ? Un tout autre scénario s'esquisse ici.

Le scénario de la banalisation totale des intermédiaires traditionnels

Nous le disions dans notre introduction : comparaison n'est pas raison. Le marché cognitif contemporain n'obéit pas tout à fait aux mêmes règles que ceux des actifs et des services financiers. Sur le marché cognitif, la production endogène de confiance, réalisée par les offreurs traditionnels, semble avoir un impact limité (cf. *supra*) ; circonstance aggravante, à la différence des marchés monétaires, le marché cognitif n'est pas enchâssé dans des mécanismes institutionnels censés solidifier toute la confiance que son fonctionnement requiert. Le régulateur exogène ou l'émetteur-prêteur en dernier ressort (le

banquier central) n'existent pas en son sein ! En effet, dans le cas des biens et services financiers, on considère en général dans les économies de marché que, d'une part, certains biens financiers – dont la monnaie – doivent traditionnellement être produits par l'Etat ou par des monopoles ou oligopoles réglementés et que, d'autre part, les activités financières privées doivent être réglementées elles aussi. On considère actuellement, dans la quasi-totalité des pays à économie de marché, que la monnaie fiduciaire doit être produite par des banques centrales publiques (parfois aussi privées dans de rares cas) ayant un monopole d'émission garanti par les Etats[10]. Il n'en est pas du tout de même pour l'information dans les démocraties ; les activités des entreprises de média y sont peu réglementées, la liberté de la presse étant un principe fondateur ainsi qu'en témoignent le Premier Amendement à la Constitution américaine (1791) comme la loi du 29 Juillet 1881 en France. Eu égard à ces différences, il est donc possible d'envisager un autre levier d'évolution des écosystèmes informationnels contemporains. Ce levier prendrait appui sur la dynamique immanente du marché et confèrerait aux agents individuels, parties prenantes banalisées dudit marché, un rôle-clef. Deux variantes économiques d'un tel scénario peuvent d'ailleurs être esquissées. La première d'entre elles pourrait être qualifiée de néo-hayékienne. La seconde relève de la gestion alternative des « communs » (ou « biens communs »).

La première variante s'inspire de la doctrine libérale développée par Friedrich Hayek, autre grande figure de l'Ecole autrichienne. Cette doctrine rompt avec l'idée largement répandue d'omniscience des agents économiques. Refusant ce qu'il appelle le « rationalisme constructiviste » (Hayek, 1985, 9), cet auteur considère en effet que « l'ignorance individuelle » est la seule prémisse acceptable de toute science sociale. Mais, sur cette base, comment les agents contribuent-ils à édifier un ordre stable ? L'ignorance des individus ne sème-t-elle pas le chaos collectif ? … Selon Friedrich Hayek, c'est justement en recourant au marché, entendu comme espace commun d'apprentissage, que les agents concourent à mettre sur pied un ordre « spontané » pérenne. Au fil des nombreuses interactions qu'ils

---

[10] Le développement contemporain des crypto-monnaies est vu, par certains, comme une remise en cause radicale de ce principe.

nourrissent, les agents corrigent leurs erreurs et acquièrent une information enrichie qui favorise *in fine* la coordination de plans individuels disjoints. L'ordre collectif ne procède donc pas d'un dessein préétabli ; il n'est pas le résultat d'une fabrication institutionnelle. Il découle du libre-arbitre d'agents souverains qui maîtrisent, *via* le marché, un « *processus de découverte* » (Hayek, 1945, 132) et qui acquièrent ainsi peu à peu des dotations cognitives et informationnelles renforcées.

Appliquée au champ de la finance, cette inspiration néo-hayékienne donne corps au modèle du « *free banking* ». Confrontés à des banques et des monnaies privées concurrentes, les agents non-bancaires activent, du seul fait de leurs usages monétaires, un véritable mécanisme de sélection qui conduit à conforter, pour le bien de tous, les établissements financiers bien gérés et à plébisciter les moyens de paiement qu'ils mettent en circulation ; *a contrario*, ce mécanisme de sélection condamne à la faillite leurs concurrents impécunieux ou trop aventureux. Dans cet univers de libre concurrence, toute réglementation est perçue comme une source d'effets pervers susceptible d'accroître l'instabilité du système financier[11]. De la même façon, appliquée aux écosystèmes informationnels, cette inspiration doctrinale étaye le plaidoyer en faveur d'un web ouvert et totalement libre. Les libertariens, influencés entre autres par le libéralisme radical hayékien, sont sur cette ligne de défense (Turner, 2012, 323). Point de censure, point de contrôle et de normes extérieures restrictives ; seule la sélection concurrentielle opérée par des individus libres et souverains, mis sur un même pied d'égalité, saura séparer le bon grain (informationnel) de l'ivraie (les « *fake news* »). A l'heure de la circulation algorithmique de l'information, cette approche mérite toutefois d'être questionnée. Dès lors que les récepteurs de l'information sont enfermés dans de véritables « bulles cognitives » (Pariser, 2011) qui les rendent *de facto* hermétiques aux messages alternatifs, leur capacité d'arbitrage entre le « vrai » et le « faux » peut être sérieusement obérée (renforcement des « biais de confirmation »).

---

[11] C'est d'ailleurs en invoquant les « effets pervers » de la réglementation financière en vigueur à l'époque aux Etats-Unis que les économistes proches de ce courant de pensée rendent compte de la crise des « *subprimes* » précédemment mentionnée.

D'autres variantes du scénario de la banalisation des intermédiaires traditionnels renvoient à la théorie des biens communs. Par biens communs, il faut entendre des biens « rivaux » auxquels il est difficile d'attribuer des droits de propriété individuels. Sur un marché libre, non régulé, la fourniture de tels biens peut buter sur des phénomènes de surexploitation préjudiciables à tous les acteurs économiques. Pour éviter pareil écueil, la gestion durable de ce type de ressources passe par des dispositifs communautaires originaux qui transcendent le clivage traditionnel « privé/public ». En s'inspirant de cela, il est possible d'apparenter la qualité de l'information à un « commun ». Dès lors, cette qualité ne découle pas d'un avis surplombant, mais émane plutôt d'un travail collectif et d'une gouvernance ouverte et partagée de l'écosystème informationnel. On retrouve ici l'horizontalité évoquée précédemment, mais inscrite désormais dans la recherche d'alternatives au marché classique. La sélection des informations s'adosse à un processus délibératif (type *Wikipedia*) ; cette sélection participe donc d'une construction sociale opérée par des pairs au fil de nombreuses médiations[12]. Cette vision n'est pas sans lien avec ce que Gloria Origgi appelle la « vigilance épistémique » (Origgi, 2015, p. 92) des internautes. Les acteurs de l'écosystème se sont banalisés (comme jadis au sein de la finance déréglementée, de « nouveaux entrants » concurrencent désormais frontalement les intermédiaires professionnels). A l'aune de cette banalisation, l'information devient une simple caractéristique, parmi d'autres, au sein de bouquets de services pluriels et toujours plus étoffés.

Le scénario médian : vers un écosystème informationnel dual

Dans sa version hayékienne, comme dans sa version ostromienne[13], ce scénario de la banalisation des intermédiaires traditionnels bute sur une question-clef : les « *fake news* » révèlent-elles un conflit de rationalités ou bien traduisent-elles plutôt des affrontements de

---

[12] En lançant, au printemps 2017, le projet participatif « *Wikitribune* » (média anti-*fake news* animé conjointement par des journalistes et des internautes), Jimmy Wales s'inscrit dans cette veine d'inspiration.

[13] En référence à Elinor Ostrom, Prix Nobel 2009 pour ses travaux relatifs à la gestion des « communs ».

croyances au sein de l'espace public ? Si c'est bien la raison des citoyens qui est cause, le « *fact checking* », tout comme la « vigilance épistémique » des internautes, devraient s'avérer efficaces ; en revanche, en cas de rivalités de croyances, les contre-attaques envisagées risquent de rater leur cible. C'est justement ce que soulignent Oscar Barrera et ses collègues dans une étude récente relative aux limites du « *fact checking* » auprès d'électeurs du *Front National* (Barrera et *alii*, 2017). Cette étude montre que le « *fact checking* » améliore la connaissance factuelle des sondés, mais qu'il n'a pas d'effet sur les intentions de vote ! « Les faits – commente Emeric Henry, co-auteur de l'étude – peuvent être corrigés, mais les impressions laissées par les adeptes de la vérité approximative, elles, ne peuvent pas l'être par les faits »[14]. Au Royaume-Uni, l'échec du « *fact checking* » pendant la campagne électorale au sujet du *Brexit* (2016) étaye ce même constat (Hinde, 2017).

Les régimes, ou systèmes, de croyances peuvent donc s'avérer fort rigides. Sur le marché cognitif contemporain, cette caractéristique peut même être renforcée par une asymétrie « olsonienne » bien connue. A l'origine, le « théorème d'asymétrie » formulé par Mancur Olson décrit un rapport de force déséquilibré entre deux groupes de pression concurrents au sein de l'espace public (Olson, 1978). Le premier, composé d'un petit nombre d'individus très motivés et bien organisés, s'oppose à un autre groupe composé d'un grand nombre d'individus moins impliqués dans la défense de ses intérêts. Ce que montre précisément Mancur Olson c'est la capacité qu'a le premier groupe à faire perdurer sa rente de situation alors même que le rapport de force démocratique lui est intrinsèquement défavorable. La mobilisation constante et obstinée d'un petit groupe a donc finalement raison de l'apathie de la foule. Comme le montre Gérald Bronner, c'est un mécanisme équivalent qui est désormais à l'œuvre sur le marché cognitif (Bronner, 2013). Sur ce dernier, les « *fake news* » se confrontent aux connaissances validées et stabilisées. Contrairement à l'intuition, les secondes ne l'emportent pas sur les premières. En effet, derrière chaque connaissance « folklorique » se trouve le plus souvent une petite communauté militante et motivée ; face à elle, se dresse la foule inorganisée des contradicteurs. A l'hyperactivité des uns répond

---

[14] Cf. Henry E., « Face au FN, la vérité reste impuissante », *Le Monde*, 5 mai 2017.

la faible mobilisation des autres ; finalement, la croyance « folklorique » s'installe durablement dans le débat public et, la force des réseaux sociaux aidant, acquiert une visibilité inattendue et paradoxale. La raison est battue en brèche. Une balkanisation des discours supplante donc l'idéal d'un partage de savoirs dûment validés.

Ce contexte si particulier ouvre la voie au scénario de la dualisation des écosystèmes informationnels. La comparaison avec le système bancaire est ici éclairante. Au fil du temps, celui-ci a muté pour faire cohabiter, en son sein, un système encadré et réglementé avec un système alternatif peu ou pas régulé (le fameux « *shadow banking* »). En filant la métaphore, il est possible d'envisager pareille évolution pour les écosystèmes informationnels ; en leur sein, de sous-écosystèmes séparés se constituent, lesquels proposent aux citoyens des logiques alternatives de production et de circulation de l'information. Un sous-écosystème « de l'ombre » (« *shadow information* ») peut ainsi côtoyer un sous-écosystème né de la restauration des intermédiaires traditionnels (cf. premier scénario envisagé). Le système informationnel est ainsi segmenté ou fragmenté, amplifiant une tendance déjà à l'œuvre sur les marchés médiatiques actuels. A la lumière de ce scénario, il apparaît que la reviviscence des fondamentaux du journalisme (vérification des faits, renforcement des capacités d'enquête et d'investigation) n'est pas l'alternative à la diffusion croissante des « *fake news* » ; elle n'en est que la contrepartie nécessaire. Le scénario médian semble donc le plus probable étant entendu qu'il combine et amplifie des tendances qui sont déjà à l'œuvre dans le champ médiatique (velléités de restauration d'un journalisme à forte valeur ajoutée, logique horizontale et participative de validation de l'information, segmentation et personnalisation croissantes des contenus proposés). A supposer qu'il s'impose véritablement, ce scénario soulève toutefois moult questions. La première d'entre elles a trait à ses conséquences politiques. Comme le redoute Dominique Wolton, cette dualisation plus prégnante ne risque-t-elle pas de faire émerger une « forme dégradée de l'espace public » (Wolton, 1995, 177) ? Pour formuler les choses autrement, cette dualisation ne creuse-t-elle pas les inégalités, déjà très marquées, dans l'accès à l'information dite « de qualité » ? La vitalité démocratique serait immanquablement affectée par une telle évolution.

Pour conclure

Une autre question vive décentre un peu le débat. Quelle que soit la mue opérée par l'économie de l'information à l'heure des « *fake news* », quel que soit le scénario dominant, la question de la préservation de la logique fiduciaire inhérente à tout écosystème informationnel demeure centrale. Or, cette question ne saurait être confinée à l'intérieur du champ médiatique. Ses enjeux sont bien plus larges et ont sans doute à voir avec des problématiques d'éducation ou, pour reprendre l'expression utilisée par Phil Harding, de « *media literacy* » (Harding, 2017, 22). Au cœur des sociétés modernes, la question de la confiance est une question-carrefour. Son traitement requiert un croisement des savoirs qui donne tout son sens, et sa profondeur, à l'injonction proférée récemment par Edgar Morin : « *la connaissance des problèmes fondamentaux et globaux nécessite de relier des connaissances séparées, cloisonnées, compartimentées, dispersées. Or notre enseignement nous apprend à séparer les connaissances, non à les relier. Pourtant, nous avons besoin d'une connaissance qui sache relier* » (Morin, 2017, 18). A l'heure des défis multiples que posent les « *fake news* » cet impératif semble bel et bien catégorique.

Références :

Akerlof, G. (1970) 'The market for « *lemons* » : quality uncertainty and the market mechanism', *The Quarterly Journal of Economics*, 84(3), pp. 488-500.

Baker, C. E. (2002) *Media, markets and democracy*. Cambridge : Cambridge University Press.

Barrera O., Guriev S., Henry E., Zhuravskaya E. (2017) *Fake news, fact checking and information in times of post-truth politics* at : https://deslegendesurbaines.fr/ (consulté : 2 mai 2017).

Bassoni, M., Beitone, A. (1998) *Problèmes monétaires internationaux*. Paris : Armand Colin (coll. « Cursus »).

Bassoni, M., Liautard, D. (2008) 'Information en ligne et stratégies de marquage de la qualité : quelles perspectives pour les médias traditionnels', in Badillo, P.-Y. *Ecologie des médias*. Bruxelles : Bruylant. pp. 159-178.

Beitone, A., Rodrigues, Ch. (2017) *Economie monétaire. Théories et politiques.* Paris : Armand Colin (coll. « Cursus »).

Bronner, G. (2013) *La démocratie des crédules.* Paris : PUF.

Cartapanis, A. (2014) 'Nouveau *Central Banking* et cycle international du crédit', *Revue d'Economie Financière,* 1(113), pp. 141-154.

Harding, Ph. (2017) 'Remember that facts are sacred', *The British Journalism Review*, 28(1), pp. 17-22.

Hayek, F. (1985) *Droit, législation et liberté.* Paris : PUF (coll. « Libre Echange »).

Hayek, F. (1986) 'The Use of Knowledge in Society', *Revue Française d'Economie,* 1(2), pp. 117-135.

Hinde, S. (2017) 'Brexit and the media', *Hermès,*1(77), pp. 80-86.

Merzeau L. (2017) *Les fake news, miroir grossissant de luttes d'influence* at : https://inaglobal.fr/ (consulté :19 mai 2017).

Morin, E. (2017) *Connaissance, ignorance, mystère.* Paris : Fayard.

Nelson, Ph. (1970) 'Information and consumer behaviour', *Journal of Political Economy*, 78, pp. 311–329.

Nelson, Ph. (1974) 'Advertising as information', *Journal of Political Economy*, 81, pp. 729-754.

Olson, M. (1978) *La logique de l'action collective*. Paris : PUF.

Origgi, G. (2015) *La réputation. Qui dit quoi de qui.* Paris : PUF.

Pariser, E. (2011) *The Filter Bubble. What the Internet Is Hiding from you.* London : Penguin Press.

Pélissier, N. (2017) 'Transformations du journalisme à l'ère digitale : résurgence de formes anciennes ou changement de paradigme pour la profession ?', *Communication au Séminaire doctoral « Epistémologie du journalisme »*, Université d'Artois (laboratoire « Textes & Cultures »), Arras, 10 février.

Tirole, J. (2016) *Economie du bien commun.* Paris : PUF.

Turner, F. (2012) *Aux sources de l'utopie numérique.* Caen : C&F.

Wolton, D. (2012) 'Les médias, maillon faible de la communication politique (1989)', in Wolton, D. *Indiscipliné. 35 ans de recherche.* Paris : Odile Jacob. pp. 209-218.

Wolton, D. (2012) 'Les contradictions de la communication politique (1995)', in Wolton, D. *Indiscipliné. 35 ans de recherche.* Paris : Odile Jacob. pp.168-183.

Wolton, D. (2012) 'Journalistes, une si fragile victoire (2003)', in Wolton, D. *Indiscipliné. 35 ans de recherche.* Paris : Odile Jacob. pp. 218-233.